

CONDITIONS SPECIFIQUES DE PRE-INSCRIPTION AU SPORTS CLUB

Les dispositions ci-dessous (les « **Conditions de Pré-Inscription** ») s'appliquent, en complément des Conditions Générales d'Adhésion (les « **Conditions Générales** »), aux futurs Adhérents souhaitant bénéficier d'une pré-inscription avant l'ouverture officielle du Sports Club. En cas de contradiction entre les présentes Conditions de Pré-Inscription et les Conditions Générales, les Conditions de Pré-Inscription prévaudront pour les seuls aspects liés à la pré-inscription.

Tous les termes avec une majuscule qui ne sont pas définis par les Conditions de Pré-Inscription ont la signification qui leur est attribuée par les Conditions Générales.

Article 1 OBJET

La pré-inscription permet à l'Adhérent de bénéficier d'un tarif préférentiel avant l'ouverture du Sports Club. Les activités du club sont celles décrites dans la brochure de commercialisation annexée au présent contrat.

Article 2 ACOMPTE

L'Adhérent s'acquitte d'une somme de cent euros (100 €), non remboursable, (l'« **Acompte** ») permettant à l'Adhérent de bénéficier du tarif préférentiel. Ce tarif préférentiel octroie à l'Adhérent une réduction de vingt pour cent (20 %) pour les cent cinquante (150) premiers inscrits, puis de dix pour cent (10 %) pour les cent cinquante (150) suivants. Cette remise reste valable pendant une durée d'un (1) an à compter de l'ouverture du club. A l'issue de cette période et sans résiliation préalable de l'Abonnement par l'Adhérent, le tarif normal en vigueur s'appliquera à l'Adhérent.

L'Acompte sera déduit soit du règlement comptant de l'Abonnement Annuel, soit de la première mensualité de l'Abonnement Mensuel.

Article 3 DATE DE DEBUT DE L'ABONNEMENT

L'Abonnement (Annuel ou Mensuel) prendra effet le jour de l'ouverture officielle du Sports Club, laquelle sera communiquée à l'Adhérent au plus tard cinq (5) heures avant ladite ouverture.

L'Abonnement sera régi selon les conditions et modalités présentes aux Conditions Générales (Annexe 2)

Article 4 CONDITIONS D'ACCES AU SPORTS CLUB

Conformément à l'article relatif au « Droit d'accès » des Conditions Générales, l'Adhérent déclare être, au moment de la signature des Conditions de Pré-Inscription, salarié(e) ou collaborateur/trice :

- (i) d'une entreprise occupant des bureaux dans l'immeuble Capital 8 (32, rue Monceau) et être effectivement affecté(e) à ce site ; ou
- (ii) d'une entreprise ayant conclu une convention d'adhésion avec Invesco (propriétaire de l'immeuble Capital 8).

Article 5 RETRACTATION ET RESILIATION

5.1 Droit de rétractation

L'Adhérent dispose de quatorze (14) jours calendaires à compter de la signature des Conditions de Pré-Inscription pour exercer son droit de rétractation.

L'Acompte sera remboursé à l'Adhérent dans un délai de quatorze (14) jours calendaires suivant la réception de la demande.

L'Adhérent doit formuler sa rétractation à l'adresse mail suivante avant la fin du délai susmentionné : img@lamontgolfiere.com.

5.2 Résiliation à l'initiative de l'Adhérent

En cas de désistement de l'Adhérent avant l'ouverture du Sports Club, l'acompte de cent (100) euros versé reste acquis à LMG et ne fera l'objet d'aucun remboursement.

Toute résiliation ultérieure à cette date sera effectuée selon les modalités et conditions prévues aux Conditions Générales.

5.3 Résiliation à l'initiative de LMG

Si LMG n'est plus en mesure de garantir à l'Adhérent de bénéficier d'un accès au Sports Club pour une cause qui lui est imputable, LMG devra rembourser la totalité de l'Acompte à l'Adhérent.

Article 6 CGV

Les présentes Conditions de Pré-Inscription n'ont pas pour effet de modifier les Conditions Générales en vigueur, qui continueront de s'appliquer dans leur intégralité à compter de l'ouverture du Sports Club et pour toute la durée de l'Abonnement.

La signature des Conditions de Pré-Inscription par l'Adhérent vaut acceptation des Conditions Générales.

LMG

SOCIAL

SPORTS

CLUB

LA MON GOLFIERE
social sports club

CAPITAL 8
HAUSSMANN
MONCEAU

SOCIAL

SPORTS

CLUB



**POUR CEUX QUI
AIMENT LE SPORT
ET CEUX QUI PENSaient
NE PAS L'AIMER**

Niché au coeur de Capital 8, le Club a été conçu pour créer une véritable rencontre entre votre bien-être et vos besoins du quotidien. Ici, l'acier fait ami-ami avec le béton brut, et chaque détail a été pensé pour que vous vous sentiez chez vous. Aucun compromis sur la qualité : équipement dernier cri, grands espaces, salle de coaching privé, vestiaires haut de gamme, sauna et hammam.



L M G

0 2

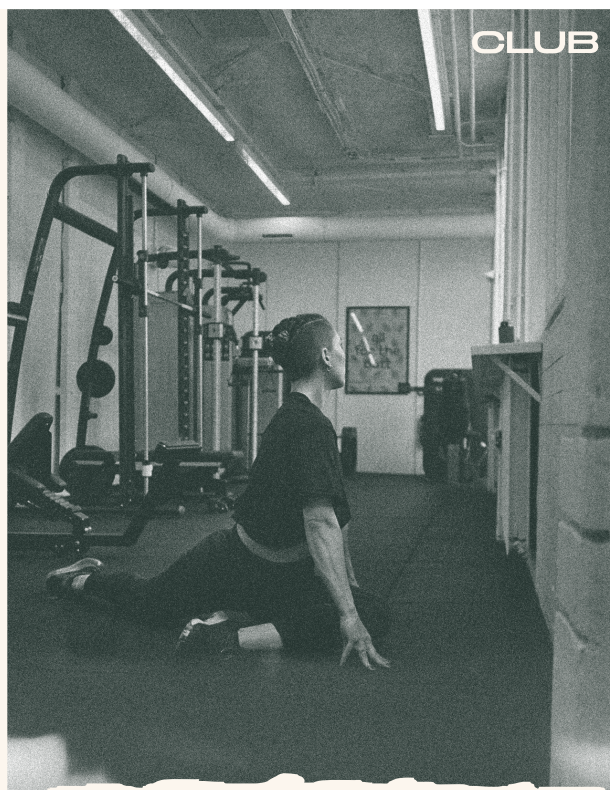
SOCIAL

SPORTS

CLUB

**PROPOSER UNE
OFFRE PLURIELLE
D'ACTIVITÉS SPORTIVES DANS
UN MÊME ESPACE**

Un club qui dépasse les codes corporate traditionnels et qui vous invite à prendre soin de vous. Un lieu pour stimuler votre curiosité, nourrir votre quotidien professionnel et personnel. Un offre pensée et adaptée à vous



L M G

0 3



LMG BY LA MONTGOLFIÈRE

PROPOSEZ À VOS COLLABORATEURS
UNE PARENTHÈSE DE BIEN-ÊTRE
DIRECTEMENT SUR LEUR LIEU DE TRAVAIL

Une approche différente du sport, où le plaisir et le partage sont placés au centre de la pratique grâce à des cours créatifs et innovants animés par des coachs spécialisés. Des espaces d'entraînement libres et des salles de cours aux équipements ultra moderne et variés (cardio-training, musculation, escalade, golf,...)

DONNÉES CLÉS

SURFACE	1 100 M²
40H DE COURS/SEMAINE	POUR LES RÉSIDENTS DE CAPITAL 8
1	APPLICATION DÉDIÉE
1	CONCIERGE SPORTIVE SUR MESURE



SOCIAL

L M G

SPORTS

0 5

CLUB

LES COACHS

Une sélection rigoureuse & active des meilleurs coachs selon les activités.

Un accompagnement entièrement personnalisé. Nos coachs, établiront un entraînement sur mesure, en fonction du niveau, des objectifs, et de la personnalité des participants. Le meilleur moyen de se dépasser en minimisant le risque de blessure.



L M G

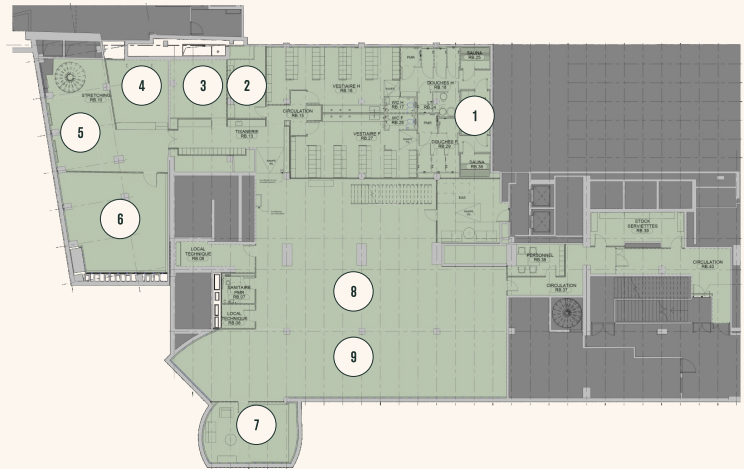
0 6

SOCIAL

SPORTS

CLUB

- 1  SAUNA-HAMMAM
- 2  MASSAGE
- 3  COACHING PRIVÉ
- 4  ESCALADE
- 5  STRETCHING
- 6  CROSS TRAINING-BOXE
- 7  GOLF
- 8  CARDIO
- 9  MUSCULATION



SOCIAL

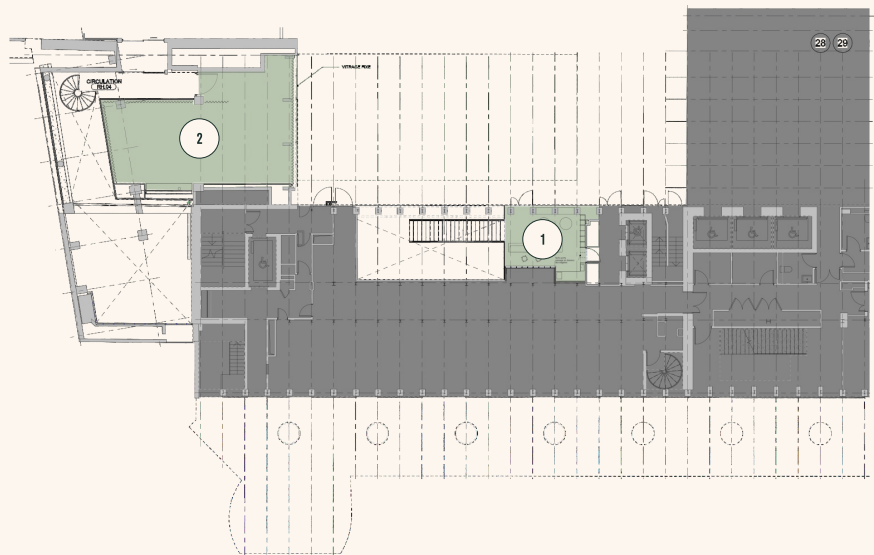
L M G

SPORTS

0 7

CLUB

- 1  ACCUEIL
- 2  YOGA



L M G

0 8

SOCIAL

SPORTS

CLUB

COUPER AVEC SON ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

HORAIRES 06H30–22H30

ACCUEIL DÉDIÉ AU SPORT

JUICE BAR ET COFFEE SHOP

UNE CONCIERGERIE SPORT & BIEN-ÊTRE

UNE APPLICATION DÉDIÉE



L M G

0 9

SOCIAL

SPORTS

CLUB



L M G

1 7

LES ABONNEMENTS

ABONNEMENT ANNUEL

→ 1200€/ an TTC

→ 120 €/ mois TTC

JOURNÉE DÉCOUVERTE

Incluse dans votre offre Capital 8

Pour toute modalité de subvention
des salariés, se rapprocher de LMG

→ basile@lamontgolfiereclub.com



Annexe 2 : -Conditions Générales Abonnement et règlement intérieur

CONDITIONS GENERALES D'ADHESION

Les présentes conditions générales d'adhésion (les « **Conditions Générales** ») régissent les relations entre la société LMG Work 1 (LMG), Société au capital de 100 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 934 865 155, dont le siège social est situé au 25 rue Yves Toudic - 75010 Paris (la « **LMG** ») et toute personne inscrite (l'« **Adhérent** ») désirant accéder aux locaux et services offerts par LMG (« **Sports Club** ») dans le cadre d'un abonnement (« **Abonnement** »).

L'application mobile du Sports Club est ci-après dénommé (« **L'Application** »).

LMG et l'Adhérent sont ci-après dénommés individuellement une « **Partie** » et collectivement les « **Parties** ».

Article 7 INSCRIPTION

7.1 Dossier d'inscription

En vue de son inscription au Sports Club, le futur Adhérent doit renseigner le formulaire d'inscription qui lui est fourni par LMG. L'inscription se fait au Sports Club.

Le formulaire d'inscription est examiné par la direction de LMG qui se réserve le droit d'accepter ou refuser de procéder à l'inscription en cas de motif légitime (p. ex. mauvaise foi de l'acheteur, indisponibilité du service).

7.2 Droit d'accès

L'accès au Sports Club est exclusivement réservé :

- (i) aux salariés et collaborateurs d'une entreprise dont les bureaux sont situés dans l'immeuble Capital 8 et qui sont effectivement affectés à ce site ; ou
- (ii) aux salariés et collaborateurs d'une entreprise ayant conclu, avec le propriétaire de l'immeuble Capital 8, une convention d'adhésion permettant de bénéficier de l'accès audit Sports Club.

En signant les Conditions Générales, l'Adhérent déclare expressément remplir l'une de ces conditions d'éligibilité et s'engage à fournir tout document justificatif à la demande de LMG.

Quel que soit son Abonnement Annuel, si, postérieurement à l'adhésion, l'Adhérent ne répond plus à aucun de ces critères d'éligibilité, quelle qu'en soit la raison, l'Adhérent ne pourrait plus accéder au Sports Club.

En cas d'Abonnement à Durée Indéterminée, l'Adhérent devra procéder, le cas échéant, à la résiliation de son Abonnement conformément aux Conditions Générales.

7.3 Certificat médical

Dans les huit (8) jours suivant la souscription à l'Abonnement, l'Adhérent fournira à LMG un certificat médical de moins d'un (1) mois attestant de sa capacité à pratiquer les sports proposés. Ce certificat doit notamment garantir que l'Adhérent ne souffre d'aucune maladie cardiaque, respiratoire et/ou d'aucune blessure ou inaptitude physique de nature à l'empêcher de pratiquer les activités et services objets de l'Abonnement.

Les personnes sujettes aux crises d'épilepsie ou autres pathologies susceptibles de complexifier l'intervention des équipes médicales et sauveteurs doivent en informer expressément LMG.

En cas d'absence de transmission du certificat malgré une potentielle relance, LMG (i) pourra résilier de plein droit l'Abonnement de l'Adhérent dans les conditions prévues à l'Article 14.2 et (ii) ne pourra être tenue responsable en cas de dommages résultant de la pratique d'un sport pour lequel l'Adhérent n'a pas fourni de certificat attestant de l'absence de contre-indication à sa pratique.

7.4 Carte membre

La Carte Membre est nominative et incessible. La Carte Membre est disponible en version virtuelle ou physique. En cas de perte de la Carte Membre physique, son remplacement sera facturé au montant de cinq (5) euros. À la fin de l'Abonnement, la Carte Membre devra être restituée.

7.5 Espace membre

A compter de l'acceptation de son adhésion, l'Adhérent recevra un mail de LMG lui permettant de créer son espace membre (« **Espace Membre** ») sur l'Application.

Depuis son Espace Membre, l'Adhérent peut notamment :

- (iii) Réserver ses cours ;
- (iv) Accéder aux informations relatives au Sports Club.

Article 8 PRESTATIONS

L'Abonnement donne accès à l'ensemble du Sports Club en ce compris : les espaces sportifs, les vestiaires, le sauna et le hammam.

Les cours collectifs sont disponibles sans coût complémentaire sous réserve de réservation préalable sur l'Espace Membre.

L'Abonnement donne également accès aux évènements réservés aux Abonnés. Certains de ces évènements peuvent néanmoins être soumis à une inscription préalable et une facturation additionnelle.

Les coachings personnalisés, massages, séances d'ostéopathies, simulateur de golf, bar et restauration ne sont pas compris dans l'Abonnement. Ces prestations complémentaires font l'objet d'une facturation séparée.

Article 9 CATEGORIES D'ABONNEMENTS

L'Adhérent peut choisir entre deux (2) formules d'Abonnement, un Abonnement à durée déterminée sans renouvellement automatique et un abonnement et un Abonnement à durée indéterminée avec renouvellement mensuel automatique dont les conditions sont stipulées au sein du présent Article.

9.1 Abonnements à Durée Déterminée

9.1.1 Durée

Les Abonnements sans renouvellement sont des contrats à durée déterminée de douze (12) mois. À l'échéance de cette période, tout renouvellement ne sera fait que sur demande expresse de l'Adhérent.

9.1.2 Paiement

L'Abonnement Annuel doit être réglé comptant à l'inscription de l'Adhérent ou durant sa réinscription. Le règlement peut être fait par carte bancaire, prélèvement bancaire ou en espèce pour des règlements dont la somme est inférieure à mille euros (1.000 €). En cas d'incident de paiement, l'inscription ou la réinscription de l'Adhérent ne sera pas prise en compte jusqu'à la régularisation dudit incident de paiement, LMG se réservant en outre la possibilité de réclamer le remboursement des frais de recouvrement par voie judiciaire.

9.2 Abonnement à Durée Indéterminée

9.2.1 Durée

L'Adhérent dispose de la faculté de mettre un terme à tout moment à l'Abonnement à Durée Indéterminée dans les conditions prévues à l'Article 14.1.1.

9.2.2 Paiement

Le paiement des mensualités s'effectue par prélèvement automatique.

En cas de changement de banque, l'Adhérent communique au plus vite ses nouvelles coordonnées bancaires à LMG pour permettre de maintenir le prélèvement automatique.

En cas de défaut de paiement, le montant du ou des prélèvement(s) du(s) devra être réglé sans délai, par tout autre moyen, directement au Sports Club ce dernier se réservant en outre la possibilité de réclamer le remboursement des frais de recouvrement par voie judiciaire.

Article 10 TARIFS

Les tarifs applicables aux Abonnements peuvent être consultés à l'accueil du Sports Club.

LMG se réserve le droit de modifier les tarifs des Abonnements et des frais de dossier. Toute modification sera annoncée aux Adhérents deux (2) mois avant leur modification. Cette dernière prendra effet :

- À l'issue des deux mois pour les Abonnements Mensuels et ;

- À la date d'anniversaire de l'Abonnement pour les Abonnements Annuels

Article 11 ENGAGEMENT DES ADHERENTS

L'Adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur du Sports Club.

LMG se réserve le droit de modifier le contenu de son règlement intérieur. En cas de modification du règlement intérieur, LMG communiquera le nouveau règlement par mail et/ou le communiquera par voie d'affichage au sein du Sports Club.

Article 12 PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

12.1 Collecte de données à caractère personnel

LMG, dans ses relations avec l'Adhérent, est amenée à traiter, pour son propre compte, des données à caractère personnel de l'Adhérent, lesquelles données lui ont été communiquées par ce dernier lors de son inscription.

Sauf sur demande ou avec l'accord exprès de l'Adhérent et dans le strict respect de ses directives, LMG ne procédera à aucun autre traitement de données à caractère personnel autre que ceux décrits au présent Article 6 – « *Protection des données à caractère personnel* ».

12.2 Finalités du traitement

Les données à caractère personnel collectées par LMG sont traitées pour les finalités suivantes :

- l'accès au Sports Club et à l'Espace Membre;
- la gestion du paiement de l'Abonnement ;
- l'envoi, par courrier électronique d'informations sur des produits ou services similaires à ceux proposés par LMG ;
- l'envoi, par courrier électronique, de messages, bulletins ou lettres d'information de LMG.

12.3 Vos droits

Toutes les données à caractère personnel que communiquées à LMG sont strictement confidentielles et sont nécessaires en vue de l'exécution de l'Abonnement.

L'Adhérent bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, ainsi que d'opposition concernant le traitement de ses données à caractère personnel par LMG. Pour exercer l'un de ses droits, il suffit à l'Adhérent d'utiliser l'outil de gestion de compte qui lui est proposé, ou d'écrire à l'adresse suivante img@lamontgolfiere.com en indiquant ses nom, prénom et adresse de courrier électronique communiquée lors de l'inscription. À tout moment, l'Adhérent peut accéder à ses données à caractère personnel et les mettre à jour, ou supprimer son compte et les informations personnelles attachées grâce à son identifiant et à son mot de passe.

Le droit à l'effacement des données de l'Adhérent n'est pas possible pendant l'exécution de l'Abonnement.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le traitement des données à caractère personnel collectées par LMG a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

12.4 Conservation des données

Les données collectées sur les Adhérents sont conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle entre l'Adhérent et LMG et trois (3) années à compter de la cessation des relations entre les Parties, pour quelque raison que ce soit.

À l'expiration de cette période de trois (3) années, la fermeture du compte personnel d'un Adhérent entraîne la suppression de toutes les données personnelles permettant d'identifier l'Adhérent concerné, à l'exception de

celles dont la conservation par LMG est nécessaire afin que celle-ci soit en mesure de remplir ses obligations légales (p. ex. identification des auteurs de contenus).

12.5 Destinataires des données

Dans certaines circonstances particulières, LMG peut être amenée à divulguer vos données à caractère personnel, notamment lorsque celles-ci sont exigées par les autorités judiciaires.

Vos données à caractère personnel, et notamment les adresses de courrier électronique, ne font l'objet d'aucune location, vente, échange ou partage avec d'autres prestataires si vous n'avez pas expressément accepté de recevoir des offres promotionnelles de la part d'autres sociétés susceptibles de vous intéresser.

Article 13 SUSPENSION

13.1 Suspension à l'initiative de l'Adhérent

13.1.1 Suspension de l'Abonnement Mensuel

L'Abonnement Mensuel peut être suspendu, pour une période maximum de neuf (9) mois et pour une durée minimum de trois (3) mois, cette durée pourra être diminuée à un (1) mois sous présentation d'un certificat médical d'inaptitude sportive.

La demande de suspension doit être effectuée directement sur l'Espace Membre, ou en cas d'indisponibilité être adressée par mail à l'adresse suivante : img@lamontgolfiere.com .

Cette disposition ne prendra effet qu'à compter de la confirmation de la suspension par LMG et ne donnera pas lieu à une suspension rétroactive ni au remboursement de mois échus.

En cas de résiliation d'un Abonnement suspendu, le paiement des mensualités sera réactivé afin de régler la période de préavis de deux (2) mois et rendre la résiliation effective.

13.1.2 Suspension de l'Abonnement Annuel

L'Abonnement Annuel peut être suspendu, pour une période minimum de trois (3) mois et maximum de neuf (9) mois sans motif et pour une période minimum d'un (1) mois et maximum de neuf (9) mois sur présentation d'un justificatif médical d'inaptitude à la pratique sportive.

La demande de suspension doit être effectuée directement sur l'Espace Membre, ou en cas d'indisponibilité être adressée par mail à l'adresse suivante : img@lamontgolfiere.com .

Cette disposition ne prendra effet qu'à compter de la confirmation de la suspension par LMG et ne donnera pas lieu à une suspension rétroactive ni au remboursement de mois échus.

13.2 Suspension à l'initiative de LMG

En cas d'incident de paiement, le club se réserve la possibilité de suspendre, sans délai de préavis, l'Abonnement, jusqu'au paiement des sommes dues.

Article 14 RESILIATION

14.1 Résiliation à l'initiative de l'Adhérent

14.1.1 Résiliation de l'Abonnement Mensuel

L'Adhérent pourra résilier son Abonnement à Durée Indéterminée directement par mail à l'adresse img@lamontgolfiereclub.com

Cette résiliation prendra effet à l'issue de deux (2) mois de préavis à la suite de la réception du mail de résiliation par LMG.

Si la résiliation intervient avant le 15^{ème} jour du mois, le préavis débutera à compter du mois suivant.

14.1.2 Résiliation de l'Abonnement Annuel

À la fin de la période de l'Abonnement Annuel, il prendra fin automatiquement sauf renouvellement.

L'Abonnement Annuel peut également être résilié sans préavis pour des raisons de santé majeures empêchant définitivement la pratique du sport ou de décès. Le cas échéant, un remboursement au *prorata temporis* de la cotisation sera effectué.

Conformément à la clause relative aux droits d'accès, si l'Adhérent ne répond plus aux critères d'éligibilité prévus pour l'accès au Sports Club, il ne pourra prétendre au renouvellement de son Abonnement Annuel. Le non-respect de ces critères n'ouvre toutefois pas droit à l'annulation anticipée de l'Abonnement en cours, ni à un remboursement.

14.2 Résiliation à l'initiative de LMG

En cas de non-respect du règlement intérieur ou des Conditions Générales, de comportement contraire aux bonnes mœurs, de faute grave ou de dégradation, LMG pourra résilier l'Abonnement de l'Adhérent sans préavis. Aucun remboursement ne sera effectué à ce titre et LMG se réservera la possibilité de poursuivre l'Adhérent par voie judiciaire en réparation des dommages et intérêts subis.

Article 15 CAPTATION D'IMAGES

L'Adhérent autorise LMG à capter son image lors de sa présence au Sports Club, et de la reproduire dans le cadre de ses communications sur ses réseaux sociaux ou support publicitaire dans le monde entier. Toute image pourra être utilisée pendant et après la durée de l'Abonnement pendant une durée maximale de dix (10) ans.

L'Adhérent peut s'opposer à cette captation par mail à l'adresse suivante : img@lamontgolfiere.com

Article 16 STIPULATIONS DIVERSES

16.1 Modification des Conditions Générales

LMG se réserve le droit d'apporter, à tout moment, aux Conditions Générales toutes les modifications qu'elle jugera nécessaires et utiles.

En cas de modification des Conditions Générales, LMG s'engage à transmettre les nouvelles conditions générales par mail à l'Adhérent.

Elles seront par ailleurs accessibles par l'Adhérent dans son Espace Membre.

L'Adhérent n'ayant pas expressément accepté les nouvelles conditions générales pourra résilier son compte.

16.2 Force Majeure

Chacune des Parties ne saurait voir sa responsabilité engagée pour le cas où l'exécution de ses obligations serait retardée, restreinte ou rendue impossible du fait de la survenance d'un événement échappant au contrôle de chacune des Parties, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées (ci-après la « **Force Majeure** »).

Sont notamment considérées comme Force Majeure, sans que cette liste soit limitative, les événements suivants : guerre (déclarée ou non) ; acte terroriste ; invasion ; rébellion ; blocus ; sabotage ou acte de vandalisme ; grève ou conflit social, total ou partiel, externe à chacune des Parties ; intempérie (notamment inondations, orages et tempêtes) ; événement déclaré « catastrophe naturelle » ; incendie ; épidémie ; invasion de zombies ; blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement (notamment en énergie) ; défaillance dans la fourniture de l'énergie électrique, du chauffage, de l'air conditionné, des réseaux de télécommunications, du transport des données ; défaillance de satellites.

Dans l'hypothèse de la survenance d'une Force Majeure, l'exécution des obligations de chaque Partie est suspendue.

16.3 Invalidité partielle

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs stipulations des Conditions Générales seraient considérées comme non valides par une juridiction compétente, les autres clauses conserveront leur portée et effet.

La stipulation considérée comme invalide sera remplacée par une stipulation dont le sens et la portée seront les plus proches possibles de la clause ainsi invalidée, tout en restant conforme à la législation applicable et à la commune intention des Parties

16.4 Bloctel

Dans le cadre de l'Abonnement, LMG peut récolter le numéro de téléphone de l'Abonné. Ce dernier peut s'opposer au démarchage téléphonique en s'inscrivant gratuitement sur la liste d'opposition mise à disposition par Bloctel (www.bloctel.gouv.fr).

Article 17 LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales sont régies par le droit français.

En cas de différend entre LMG et l'Adhérent, après que ce dernier aura tenté, sans succès, de résoudre les difficultés rencontrées à l'amiable, disposera de la possibilité de saisir le médiateur de la consommation.

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 ACCES

Les horaires d'ouverture du Sports Club sont affichés à l'accueil des locaux et sur L'Application.

L'Adhérent muni de sa Carte Membre en cours de validité est autorisé, sur présentation de celle-ci, à pénétrer dans les locaux du Sports Club et à en utiliser les installations dans le cadre des horaires d'ouverture affichés dont l'Adhérent reconnaît avoir pris connaissance.

LMG se réserve le droit, sans modification de validité de l'Abonnement :

- De modifier les horaires, après en avoir informé au préalable l'Adhérent par voie d'affichage et ;
- De fermer dix (10) jours par an pour entreprendre des travaux au Sports Club (cette durée pouvant être étendue en cas de travaux liées à la sécurité).

Article 2 SECURITE

2.1 Responsabilité civile et dommage corporel

LMG est assurée pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel et de ses clients conformément à l'article L321-1 du Code du Sport. La responsabilité de LMG ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité et de l'utilisation inappropriée des appareils ou autres installations par l'Adhérent.

2.2 Casiers et vestiaires

Des casiers sont mis à la disposition de l'Adhérent pour entreposer ses affaires personnelles. LMG déconseille fortement d'entreposer des objets de valeur dans les casiers.

L'Adhérent reste responsable de l'ensemble de ses affaires personnelles, même entreposées dans un casier, dont il conserve la garde en permanence. LMG ne pourra en aucun cas être tenue responsable des vols ayant lieu au sein du Sports Club.

2.3 Utilisation du matériel

Avant d'utiliser les appareils, il est recommandé de lire les instructions et, en cas de doute, de solliciter un membre de l'équipe pour vous conseiller.

Les appareils ne peuvent être utilisés que pour l'usage auquel ils sont destinés en veillant à respecter les dispositifs de sécurité.

Il est recommandé de respecter ses limites et ses capacités sportives.

L'Adhérent s'engage à ne pas prodiguer de conseils sportifs à d'autres Adhérents sans avoir les qualifications nécessaires.

Article 3 PROPRETE ET HYGIENE

Il est interdit de fumer dans le Sports Club.

Les animaux sont interdits dans l'enceinte du Sports Club.

L'Adhérent s'engage à respecter les règles d'hygiène et à nettoyer l'ensemble du matériel de sport mis à sa disposition à chaque utilisation.

Article 4 REGLES DE CONDUITE

4.1 Tenue

Le port de chaussures de sport d'intérieur propres et adaptées est obligatoire.

La tenue doit être adaptée à la pratique sportive. Tout port de tenue inadaptée est interdit.

4.2 Respect des Adhérents

La prise de photos ou de vidéos pouvant porter atteinte à la vie privée des personnes présentes au sein du Sports Club est interdite.

Les téléphones des Adhérents doivent être mis en mode silencieux et les appels téléphoniques doivent être passés à l'extérieur des aires consacrées à la pratique sportive.

L'Adhérent s'engage à porter des écouteurs ou un casque et à modérer le volume de sa musique.

L'Adhérent s'engage à ne pas détériorer les appareils ni le matériel mis à sa disposition LMG. Le matériel doit être rangé après utilisation.

La violence verbale et physique n'est pas tolérée au sein du Sports Club.

L'Adhérent s'engage à respecter les bonnes mœurs et les règles de savoir-vivre envers les autres Adhérents et le personnel de LMG.